

UNE RECONNAISSANCE POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES DE LA SECONDE LIGNE ?

Une conférence sociale a eu lieu le 15 mars 2021, elle visait à donner des pistes pour la revalorisation des métiers qui se sont révélés indispensables durant les périodes de confinement ☐ Métiers qui cumulent des salaires au rabais et des conditions de travail détestables !

➔ LA PREMIÈRE LIGNE...DÉJÀ MAL RÉCOMPENSÉE !

La première ligne est composée des soignant-e-s qui ont eu droit à un pompeux Ségur de la santé en 2020 qui a accouché d'une souris en matière d'augmentation salariale : **183 euros** et encore, pas pour tout le monde !

➔ LA SECONDE LIGNE...EN ATTENTE DE CONCRET !

L'idée a d'abord été de fixer la liste des métiers de la deuxième ligne, que le ministère du Travail appelle plutôt "métiers nécessaires à la continuité de l'activité économique".

Pour réaliser cette liste, deux critères ont été retenus :

- ➔ Un contact étroit avec le public et/ou des collègues.
- ➔ Et la présence sur site pendant le premier confinement.

Deux indicateurs qui permettent de mesurer, notamment, l'exposition au Covid-19. Vous vous reconnaissez ? Beh, pas nos patrons !

Doivent ensuite suivre des propositions visant à valoriser ces métiers, à long terme par l'amélioration :

- ➔ Des conditions d'emploi (types de contrats).
- ➔ Des conditions de travail (exposition aux risques professionnels).
- ➔ Du temps de travail et de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- ➔ De l'accès à la formation professionnelle et des perspectives de carrière.
- ➔ De la représentation du personnel via le dialogue social.

Bien sûr, les augmentations de salaires et de la rémunération sont centrales avec pour effet immédiat la proposition d'une nouvelle prime MACRON qui serait « **une prime facultative exonérée de charge** ». Tout dans cette phrase pose problème ! Une prime, ce n'est pas du salaire ! Facultative, les exclus vont être nombreux-euses ! Exonérée de « **charges** », c'est bon pour les patrons mais pas pour notre Sécu...

MAIS POUR NOUS LA SOUPE À LA GRIMACE NE S'ARRÊTE PAS LÀ !

➔ À PARTIR DE CES DEUX CRITÈRES, LE MINISTÈRE DU TRAVAIL A IDENTIFIÉ 17 FAMILLES DE MÉTIERS :

- ▶ Les agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons, les maraîchers, jardiniers, viticulteurs.
- ▶ Les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction.
- ▶ Les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction.
- ▶ Les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment.
- ▶ Les ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment.
- ▶ Les ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires.
- ▶ Les ouvriers non qualifiés de la manutention.
- ▶ Les ouvriers qualifiés de la manutention.
- ▶ Les conducteurs de véhicules.
- ▶ Les caissiers et employés de libre service.
- ▶ Les vendeurs en produits alimentaires, les bouchers, charcutiers et boulangers.
- ▶ Les aides à domicile et aides ménagères.
- ▶ Les agents de gardiennage et de sécurité, les agents d'entretien.

Inutile de jouer à "où est Charlie" des métiers, pas de Postières et de Postiers dans cette liste ! Clairement si nous ne nous mobilisons pas, nous récolterons moins que des miettes !

En résumé : nous avons eu une prime COVID en 2020 de 300 euros qui a concerné moins d'un-e Postier-ère sur deux, une augmentation salariale de 0,2% en 2021 (0 pour les fonctionnaires), pas de primes « gilet jaune », intéressement et enfin pas concernés pas les négociations pour les travailleurs « de la seconde ligne ».

➔ **En revanche pleinement concernés par :** 1 000 réorganisations en 2021, une précarité de l'emploi qui devient peu à peu la norme et des conditions de travail que le samedi sur deux contribue à dégrader.

Pour SUD PTT, il est temps d'organiser la riposte sur la rémunération, l'emploi, les réorganisations, exigeons des réponses immédiates !

☞ Une prime d'équipe 2020 au taquet pour tous avec neutralisation des critères notamment de présentéisme.

☞ Le comblement des vacances d'emplois par la transformation des contrats précaires en CDI Poste.

☞ L'arrêt des réorganisations durant la période d'urgence sanitaire.

☞ Une revue d'effectif pour déterminer le nombre de promotion possible sur l'établissement.

☞ Le maintien de la prime « gilet jaune » et de l'intéressement avec la prise en compte des véritables résultats du Groupe.

☞ Une prime COVID d'au moins 1 000 euros et l'intégration de nos métiers aux négociations sur les travailleurs-euses de la « seconde ligne ».

☞ Un 13^{ème} mois et des augmentations salariales.

Des sujets majeurs qui méritent une mobilisation à tous les niveaux : Localement, Départementalement et Nationalement !

LA LUTTE EST PLUS QUE JAMAIS À L'ORDRE DU JOUR !

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13